



Bibliothèque vivante organisée par le Conseil de l'Europe

2016 – LA RENCONTRE DES JEUNES EUROPÉENS ET LE CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe s'associe pour la seconde fois au Parlement européen et au Forum européen de la Jeunesse pour l'organisation de la rencontre des jeunes européens « Ensemble nous pouvons changer les choses ».

Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe relève de la Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation. Il élabore des lignes directrices et des programmes pour les jeunes issus des 47 États Membres du Conseil de l'Europe et vise à promouvoir le respect des droits de l'homme, de la diversité, de la démocratie et de la participation des jeunes à travers la formation et le développement des politiques de jeunesse.

HORAIRES/LIEU

YO!Village devant les locaux du Parlement européen

Vendredi 20 mai de 13h00 à 18h00

Samedi 21 mai de 10h00 à 18h00

Le dernier emprunt de votre « livre vivant » s'effectuera une demi-heure avant la fin.

Photos: Conseil de l'Europe
© Conseil de l'Europe, mai 2016

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Sur ses 47 États membres, 28 sont aussi membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



PREMS 059516

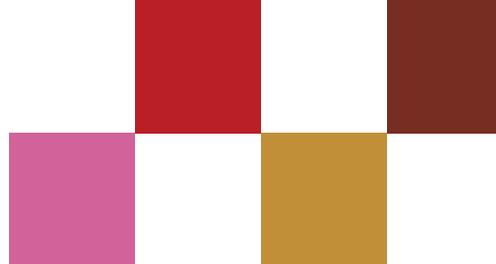
FRA

**Vendredi 20 mai et
Samedi 21 mai 2016**



LA BIBLIOTHÈQUE VIVANTE : LA COUVERTURE NE FAIT PAS LE LIVRE !

- Que représente la diversité ?
- Avez- vous déjà réfléchi à vos préjugés concernant les autres ? Ou pensé que d'autres personnes pourraient en avoir à votre égard ?
- Avez-vous beaucoup d'idées préconçues concernant, par exemple, les Roms ou les musulmans, les prêtres ou les lesbiennes, les féministes ou les policiers ?
- Avez-vous déjà eu l'occasion de parler avec l'une de ces personnes pour savoir à quoi ressemble sa vie ?
- Si vous êtes prêt à affronter vos préjugés et vos idées préconçues et à aller au-delà de celles-ci pour rencontrer d'autres personnes, devenez lecteur à la bibliothèque vivante où les livres parlent !



COMMENT CETTE BIBLIOTHÈQUE FONCTIONNE-T-ELLE ?

- La Bibliothèque vivante fonctionne comme une bibliothèque classique, à la différence que les livres sont des personnes représentant des groupes souvent confrontés à des préjugés.
- A votre arrivée, vous devez vous inscrire comme lecteur, pour obtenir un « pass » de la bibliothèque vivante. Ce faisant, vous acceptez les règles de la bibliothèque ;
- Vous choisissez un livre dans le catalogue ;
- Vous pouvez passer 30 mn avec le livre de votre choix, et devez le retourner ensuite à la bibliothèque vivante ;
- Les services de la bibliothèque sont gratuits pour les lecteurs inscrits.



QUELLES SONT LES RÈGLES DE LA BIBLIOTHÈQUE VIVANTE ?

- Seuls les lecteurs inscrits qui ont accepté les règles de la bibliothèque peuvent emprunter un livre.
- Ils ne peuvent emprunter qu'un seul livre à la fois.
- Un livre peut être emprunté pendant 30 mn avant d'être retourné à la bibliothèque. Un lecteur peut prolonger son temps de lecture d'une heure au maximum, en accord avec le ou la bibliothécaire.
- Le lecteur doit rendre le livre dans l'état physique ou mental où il l'a emprunté.
- Il est interdit de l'endommager, de le déchirer ou d'en corner les pages, de le tacher avec des aliments ou des boissons ou de porter atteinte à sa dignité d'une quelconque façon. Le lecteur est responsable du bon état de conservation du livre emprunté.
- Le lecteur accepte l'éventualité que le livre mette fin à la conversation s'il estime que le lecteur le traite de manière incorrecte ou porte atteinte à sa dignité.